

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ D'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP
ANNÉE SCOLAIRE : 2022/23**

Cette convention concerne l'élève né(e) le
.....

Elle est passée entre les soussignés pour la période du au
....., soit une durée totale de semaines :

Madame, Monsieur, parents de l'élève

Madame, Monsieur, faisant fonction d'accompagnant.

1 – Fonction

M. / Mme exercera la fonction d'accompagnant à la
scolarité d'élève en situation de handicap (AESH) auprès de
..... inscrit dans la classe de de
l'établissement scolaire.....tenue par
M. / Mme l'enseignant(e).

2 – Recrutement-agrément

Le recrutement est assuré par les parents, la prise de fonction est soumise à l'avis
favorable du chef d'établissement délivré le

3 – Responsabilité civile

Les parents attestent avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir
tous risques dus à la présence de l'AESH dans la classe et dans l'enceinte de
l'établissement scolaire.

4 – Rôle et présence dans la classe

La mission de l'AESH est fixée dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

M. / Mme aura pour souci de respecter l'obligation de réserve absolue quant à sa fonction, à l'enfant qu'il ou elle accompagne, à la famille, à la communauté scolaire. Cela comprend le respect du règlement intérieur de l'école. Tout manquement pourrait mettre fin à son intervention dans l'établissement.

5 – Rémunération

Pour la durée de ses fonctions effectives, l'AESH sera rémunéré sur la base d'un coût horaire de pour un volume horaire de heures par semaine, soit au total heures pour la période visée par la présente convention. Sur cette base, le montant total de la rémunération s'élèvera à

Cette rémunération n'est pas exclusive d'indemnités ou gratifications complémentaires ou accessoires décidées et payées directement par la famille de l'enfant à l'auxiliaire d'intégration.

6 – Résiliation de la convention

Il sera mis fin à la présente convention :

- au terme du projet personnalisé de scolarisation;
- en cas de manquement grave au sein de l'école et non-respect du projet selon le descriptif fourni et du règlement intérieur de l'école ;
- en cas de démission de l'accompagnant pour raison dûment justifiée ;
- en cas d'incompatibilité avec le travail et le cadre exigés par l'enseignant(e) de la classe ;

Fait à le en trois exemplaires

M. / Mme,

accompagnant de l'élève

M. / Mme,

parents de l'élève

(signature précédée de la mention lu et approuvé)